

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT DEUX

Le 10 Février 2022 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 03 Février 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, , Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, , M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M DESCAVE Guillaume, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLSEN Marie-Christine, M MORIER Yves.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 40

Excusés : M AUBRET Alain remplacé par M MORIER Yves, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard pouvoir à Mme BOURNEZ, M FAYOLLE Jean pouvoir à Mme BOURNEZ, M CHENAUD Fabrice pouvoir à Mme CALLSEN Marie-Christine, Mme TROUILLET Nelly pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René, Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc

Election d'un secrétaire de séance : M JARSAILLON Philippe, (Pouilly sous Charlieu)

N°2022/N°015

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Monsieur le Président informe le conseil du caractère obligatoire et annuel d'un débat d'orientation budgétaire. Le débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans la logique du droit à l'information et au renforcement de la démocratie territoriale prévus par la loi du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (modifiée par la loi de programmation des finances publiques (LPPF) n° 2018-32 du 22 janvier 2018). Le débat d'orientation budgétaire permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations qui préfigurent les priorités du budget primitif et d'être informée de la situation financière de la collectivité. Il permet aussi à l'assemblée délibérante de s'exprimer sur la stratégie financière.

Différents éléments financiers ont été transmis à chaque conseiller communautaire le 3 février 2022 au moyen d'un rapport d'orientations budgétaires.

M. le Président, M. Pascal DUBUIS, Vice-Président en charge des ressources humaines, de la transversalité et de la cohérence budgétaire et Mme Camille POURROY, directrice générale, Mme Céline MARCET, Directrice adjointe, présentent les éléments du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2022.

Oui l'exposé, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Prend acte du débat d'orientation budgétaire 2022 qui servira de base à l'élaboration des différents budgets primitifs (rapport ci-joint).

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220210-N2022-015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT DEUX

Le 10 Février 2022 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 03 Février 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, , Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, , M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M DESCAVE Guillaume, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLSEN Marie-Christine, M MORIER Yves.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 40

Excusés : M AUBRET Alain remplacé par M MORIER Yves, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard pouvoir à Mme BOURNEZ, M FAYOLLE Jean pouvoir à Mme BOURNEZ, M CHENAUD Fabrice pouvoir à Mme CALLSEN Marie-Christine, Mme TROUILLET Nelly pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René, Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc

Election d'un secrétaire de séance : M JARSAILLON Philippe, (Pouilly sous Charlieu)

N°2022/N°016

OBJET : OFFICE DE TOURISME – AVENANT PARTICIPATION 2022

M. le Président présente le besoin de financement de l'Office de tourisme de Charlieu Belmont Communauté. La demande est de 220 500 € pour l'année 2022.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer l'avenant à la convention avec l'Office de Tourisme.
- Fixe la participation 2022 à 220 500 €.
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal en section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220210-N2022-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT DEUX

Le 10 Février 2022 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 03 Février 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, , Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, , M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M DESCAVE Guillaume, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLSEN Marie-Christine, M MORIER Yves.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 40

Excusés : M AUBRET Alain remplacé par M MORIER Yves, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard pouvoir à Mme BOURNEZ, M FAYOLLE Jean pouvoir à Mme BOURNEZ, M CHENAUD Fabrice pouvoir à Mme CALLSEN Marie-Christine, Mme TROUILLET Nelly pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René, Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc

Election d'un secrétaire de séance : M JARSAILLON Philippe, (Pouilly sous Charlieu)

N°2022/N°017

OBJET : ECOLE DE MUSIQUE – AVENANT N°6 PARTICIPATION 2022

M. le Président présente le besoin de financement de l'école de musique de Charlieu Belmont Communauté. Le besoin est estimé à 30 000 € pour l'année 2022.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer l'avenant à la convention avec l'Ecole de musique.
- Fixe la participation 2022 à 30 000 €.
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal en section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220210-N2022-017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT DEUX

Le 10 Février 2022 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 03 Février 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, , Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, , M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M DESCAVE Guillaume, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLSEN Marie-Christine, M MORIER Yves.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 40

Excusés : M AUBRET Alain remplacé par M MORIER Yves, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard pouvoir à Mme BOURNEZ, M FAYOLLE Jean pouvoir à Mme BOURNEZ, M CHENAUD Fabrice pouvoir à Mme CALLSEN Marie-Christine, Mme TROUILLET Nelly pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René, Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc

Election d'un secrétaire de séance : M JARSAILLON Philippe, (Pouilly sous Charlieu)

N°2022/N°018

OBJET : ENVELOPPE DES MANIFESTATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE 2022

M. le Président rappelle aux conseillers communautaires qu'habituellement un budget de 24 000 € était voté annuellement pour soutenir les manifestations d'intérêt communautaire.

En 2020, du fait de la crise sanitaire, de nombreuses manifestations ont été annulées. Pour 2021, beaucoup d'incertitudes pesaient encore sur la possibilité d'en conduire. Aussi, afin de considérer les difficultés rencontrées par les acteurs culturels et les organisateurs de manifestations suite à la crise sanitaire, et afin de les soutenir davantage dans cette période difficile, il avait été acté de revoir à la hausse la subvention apportée par la Communauté de Communes. En 2021, l'enveloppe allouée aux manifestations a ainsi été portée à 40 000 € et le taux de financement maximum à 40 % des dépenses avec une subvention plafonnée à 6 000 € par manifestation. Considérant que la crise sanitaire n'est pas encore terminée et que ses conséquences néfastes sur le déroulement des manifestations se font ressentir à plus long terme, il est proposé de reconduire le même budget.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Reconduit une enveloppe de 40 000 € pour l'année 2022 avec des conditions d'octroi également identiques.
- Dit que les dépenses seront prévues au budget principal en section de fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président de la Communauté
De Communes

M René VALORGE



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220210-N2022-018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT DEUX

Le 10 Février 2022 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 03 Février 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, , Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, , M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M DESCAVE Guillaume, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLSEN Marie-Christine, M MORIER Yves.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 40

Excusés : M AUBRET Alain remplacé par M MORIER Yves, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard pouvoir à Mme BOURNEZ, M FAYOLLE Jean pouvoir à Mme BOURNEZ, M CHENAUD Fabrice pouvoir à Mme CALLSEN Marie-Christine, Mme TROUILLET Nelly pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René, Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc

Election d'un secrétaire de séance : M JARSAILLON Philippe, (Pouilly sous Charlieu)

N°2022/N°019

OBJET : ENVELOPPE MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES 2022

M. le Président rappelle aux conseillers communautaires, de la même manière que pour les manifestations d'intérêt communautaire, que considérant que la crise sanitaire n'est pas encore terminée et que ses conséquences néfastes sur le déroulement des manifestations se font ressentir à plus long terme, et sachant que certaines manifestations sont déjà annoncées, il est proposé de porter l'enveloppe de soutien aux manifestations exceptionnelles qui animent le territoire à 8 000 € pour l'année 2022.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Porte l'enveloppe de soutien aux manifestations exceptionnelles à 8 000 € pour l'année 2022
- Dit que les dépenses seront prévues au budget principal en section de fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220210-N2022-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT DEUX

Le 10 Février 2022 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 03 Février 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, , Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, , M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M DESCAVE Guillaume, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLSEN Marie-Christine, M MORIER Yves.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 40

Excusés : M AUBRET Alain remplacé par M MORIER Yves, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard pouvoir à Mme BOURNEZ, M FAYOLLE Jean pouvoir à Mme BOURNEZ, M CHENAUD Fabrice pouvoir à Mme CALLSEN Marie-Christine, Mme TROUILLET Nelly pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René, Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc

Election d'un secrétaire de séance : M JARSAILLON Philippe, (Pouilly sous Charlieu)

N°2022/N°020

OBJET : SUBVENTION 2022 DE L'AMICALE DU PERSONNEL

M. le Président présente la demande de subvention de l'association Amicale du personnel pour 2022.
La demande de subvention est de 7 800 € pour l'année 2022.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Accorde une subvention de 7 800 € à l'Amicale du personnel pour l'année 2022.
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal en section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220210-N2022-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT DEUX

Le 10 Février 2022 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 03 Février 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, , Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, , M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M DESCAYE Guillaume, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLSEN Marie-Christine, M MORIER Yves.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 40

Excusés : M AUBRET Alain remplacé par M MORIER Yves, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard pouvoir à Mme BOURNEZ, M FAYOLLE Jean pouvoir à Mme BOURNEZ, M CHENAUD Fabrice pouvoir à Mme CALLSEN Marie-Christine, Mme TROUILLET Nelly pourvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René, Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc

Election d'un secrétaire de séance : M JARSAILLON Philippe, (Pouilly sous Charlieu)

N°2022/N°021

**OBJET : EVOLUTION PARTIELLE DU TABLEAU DES EFFECTIFS
SERVICE DECHETS MENAGERS**

M. DUBUIS, Vice-président en charge des ressources humaines, précise que suite au départ du responsable du service déchets ménagers mi-février et à l'organisation trouvée pour y palier, il est proposé au conseil communautaire de supprimer un poste de technicien territorial principal et d'ouvrir un poste adjoint technique territorial afin d'intégrer l'agent en charge actuellement de la prévention.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Modifie le tableau des effectifs pour supprimer 1er mars un poste de technicien principal 1ere classe
- Ouvre au 1er mars un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (service déchets)

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
De Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220210-N2022-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT DEUX

Le 10 Février 2022 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 03 Février 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, , Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M DESCAVE Guillaume, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLSEN Marie-Christine, M MORIER Yves.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 40

Excusés : M AUBRET Alain remplacé par M MORIER Yves, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard pouvoir à Mme BOURNEZ, M FAYOLLE Jean pouvoir à Mme BOURNEZ, M CHENAUD Fabrice pouvoir à Mme CALLSEN Marie-Christine, Mme TROUILLET Nelly pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René, Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc

Election d'un secrétaire de séance : M JARSAILLON Philippe, (Pouilly sous Charlieu)

N°2022/N°022

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION CFE ET TFNB POUR 2022

A la suite de la présentation du volet fiscal qui clôture le rapport d'orientation budgétaire, et suite aux échanges entre les membres du Conseil Communautaire, M. le Président demande aux conseillers communautaires de se positionner sur le maintien des taux de la cotisation foncière des entreprises et de la taxe sur le foncier non bâti.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide de maintenir le taux de C.F.E – Cotisation Foncière des Entreprises, pour 2022 à 22,79 %,
- Décide de maintenir le taux de la taxe sur le foncier non bâti, pour 2022 à 1,89 %.
- Dit que le produit sera prévu en section de fonctionnement du budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220210-N2022-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT DEUX

Le 10 Février 2022 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 03 Février 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, , Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M DESCAVE Guillaume, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLSEN Marie-Christine, M MORIER Yves.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 40

Excusés : M AUBRET Alain remplacé par M MORIER Yves, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard pouvoir à Mme BOURNEZ, M FAYOLLE Jean pouvoir à Mme BOURNEZ, M CHENAUD Fabrice pouvoir à Mme CALLSEN Marie-Christine, Mme TROUILLET Nelly pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René, Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc

Election d'un secrétaire de séance : M JARSAILLON Philippe, (Pouilly sous Charlieu)

N°2022/N°023

OBJET : TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES 2022

A la suite de la présentation du volet fiscal qui clôture le rapport d'orientation budgétaire, et suite aux échanges entre les membres du Conseil Communautaire, M. le Président propose de porter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Où cet exposé et après en avoir délibéré avec 37 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Communautaire,

- Décide de porter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour 2022 à 1,90 %.
- Dit que le produit sera prévu au budget principal en section de fonctionnement

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220210-N2022-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT DEUX

Le 10 Février 2022 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 03 Février 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, , Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, , M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M DESCAYE Guillaume, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLESEN Marie-Christine, M MORIER Yves.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 40

Excusés : M AUBRET Alain remplacé par M MORIER Yves, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard pouvoir à Mme BOURNEZ, M FAYOLLE Jean pouvoir à Mme BOURNEZ, M CHENAUD Fabrice pouvoir à Mme CALLESEN Marie-Christine, Mme TROUILLET Nelly pourvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René, Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc

Election d'un secrétaire de séance : M JARSAILLON Philippe, (Pouilly sous Charlieu)

N°2022/N°024

OBJET : AVENANT N°1 POUR LE MARCHE RELATIF A LA FOURNITURE DE COLONNES DE TRI EN BOIS NEUVES – LOT N°1

Henri GROSDENIS, Vice-président en charge des déchets rappelle qu'un accord cadre à bons de commande sans mini maxi a été conclu entre Charlieu Belmont Communauté et la société QUADRIA à l'issue d'une procédure d'appel d'offre ouvert, conformément au code de la commande publique, notifié le 10 novembre 2020 pour une durée de 4 ans.

Un bon de commande en date du 08/06/2021 comprenant 51 colonnes CUBA bois a été envoyé à QUADRIA pour une livraison dans un délai de 4 semaines, conformément au délai contractualisé dans le présent marché.

La crise sanitaire de la COVID 19 a entraîné une hausse substantielle des prix des matières premières qui impacte directement le marché.

Par courrier en date du 6/08/2021, QUADRIA porte à la connaissance de Charlieu Belmont Communauté des difficultés liées à la hausse des prix et la raréfaction des matières premières nécessaires à la fabrication des colonnes de PAV, et donc son impossibilité de livrer dans les délais impartis. Charlieu Belmont Communauté a pris acte de ces éléments et n'a pas appliqué les pénalités de retard de livraison.

L'entreprise a pu honorer la commande en fin d'année 2021.

Néanmoins, QUADRIA fait une demande d'indemnisation pour l'aider à supporter la plus-value engendrée par la hausse des prix des matières premières, ayant entraîné une augmentation des coûts des colonnes de PAV au regard des prix BPU.

Cette demande d'indemnisation s'appuie sur la théorie de l'imprévision, prévue dans la jurisprudence (CE, 30 mars 1916, n° 59928 Compagnie générale d'éclairage de Bordeaux).

Cette théorie se présente comme suit :

Les difficultés rencontrées par les fournisseurs dans les fluctuations des prix peuvent trouver une solution dans la mise en œuvre de l'imprévision. Elle impose à la personne publique cocontractante d'aider financièrement le titulaire du marché à exécuter le contrat, lorsqu'un événement imprévisible et étranger à la volonté des parties a provoqué le bouleversement de l'économie du contrat.

Les éléments constitutifs de l'imprévision sont au nombre de trois. Il faut que l'événement perturbateur :

- n'ait pu raisonnablement être prévu par le titulaire du marché ;
- qu'il ait été indépendant de la volonté du titulaire du marché ;
- qu'il ait occasionné des charges supplémentaires, généralement qualifiées d'«extracontractuelles » parce que non prévues lors de la conclusion du contrat, entraînant le bouleversement de son économie.

Il en résulte que lorsque le bouleversement de l'économie du contrat est établi, le titulaire du marché peut obtenir une indemnité. L'indemnisation ne saurait cependant couvrir l'intégralité du dommage subi.

Il appartient toujours au prestataire d'apporter les justifications du préjudice subi (notamment la preuve que l'achat des matériaux concernés était bien postérieur à la période durant laquelle le prix de ces derniers a augmenté de façon imprévisible, et qu'il s'agit bien là d'un déficit d'exploitation et non pas d'un manque à gagner ou une disparition totale de son bénéfice car ces deux derniers arguments ne sont pas recevables), qui doivent pouvoir être vérifiées et acceptées par l'acheteur public. Le déclenchement et la mise en œuvre de l'imprévision restent conditionnés par des circonstances exceptionnelles.

QUADRIA appuie sa demande sur un rapport d'expertise qui démontre précisément l'ampleur du bouleversement entraîné par la hausse des prix des matières premières, soit une plus-value de 176€ HT par colonne.

Sur la base de ce rapport, la demande d'indemnisation sollicitée est d'un montant de 105.76 € HT par colonne pour la commande du 08/06/2021, soit 60% de la plus-value, QUADRIA s'engageant à prendre à sa charge les 40% restant.

Considérant le contexte économique lié à la crise sanitaire et l'augmentation exponentielle du prix des matières premières,

Considérant que l'imprévision est avérée du fait de son caractère exceptionnel qui ne s'applique qu'à la commande des 51 colonnes commandées en juin 2021 et qu'elle remplit les 3 conditions à savoir :

- que cette augmentation n'a pu raisonnablement être prévue par le titulaire du marché ;
- que cet aléa est indépendant de la volonté du titulaire du marché ;
- que ce contexte a occasionné des charges supplémentaires extracontractuelles parce que non prévues lors de la conclusion du contrat, entraînant le bouleversement de son économie.

Le présent avenant a pour objet d'autoriser, à titre exceptionnel, le versement d'une indemnité liée à la hausse des prix des matières premières sur la seule commande en date du 8 juin 2021 pour la fourniture et la livraison de 51 colonnes.

Le montant de l'indemnisation est calculé comme suit :

60% du montant de la plus-value par colonne (176 € HT) = 105.6 € HT par colonne

Soit une indemnisation totale = 51 colonnes x 105.6 € = 5 385.60 € HT

Montant de l'avenant pour la seule commande de 2021 concernant la fourniture et livraison de 51 colonnes.

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 5 385.60 €

Montant TTC : 6 462.72 €

% d'écart introduit par l'avenant : 1.27 % au regard du montant estimé du marché (pour mémoire, le marché est conclu sans mini-maxi)

Nouveau montant estimé du marché public (à titre indicatif car il s'agit d'un Accord cadre à bons de commande sans mini maxi et que ne seront payées que les quantités réellement exécutées) :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 429 864 €

Montant TTC : 515 836.8 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide l'avenant n°1 du marché de fourniture de colonnes de tri en bois neuves – lot n°1 et le versement d'une indemnisation à titre exceptionnel pour la commande du 08/06/2021 pour un montant de 5 385.60 € HT soit 6 462.72 € TTC
- Autorise M. Le Président à signer ledit document et tous les autres documents afférents.
- Dit que les dépenses sont prévues en fonctionnement sur le budget annexe des déchets ménagers.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220210-N2022-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT DEUX

Le 10 Février 2022 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 03 Février 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, , Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, , M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M DESCAVE Guillaume, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLSEN Marie-Christine, M MORIER Yves.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 40

Excusés : M AUBRET Alain remplacé par M MORIER Yves, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard pouvoir à Mme BOURNEZ, M FAYOLLE Jean pouvoir à Mme BOURNEZ, M CHENAUD Fabrice pouvoir à Mme CALLSEN Marie-Christine, Mme TROUILLET Nelly pourvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René, Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc

Election d'un secrétaire de séance : M JARSAILLON Philippe, (Pouilly sous Charlieu)

N°2022/N°025

OBJET : AVIS SUR LA VENTE DE LA MAISON SITUEE SUR LA COMMUNE DE BELMONT

M LAPALLUS, Vice-président en charge du patrimoine, informe les membres du conseil de la nécessité de mettre en vente la maison que possède la collectivité et qui est actuellement à la location sur Belmont de la Loire. En effet, la locataire souhaite résilier le bail signé en 2020 pour une durée de 6 ans.

Il s'agit d'une maison à usage d'habitation construite en 1920, comprenant au rez-de-chaussée entrée, cuisine, séjour, salle de bains, WC, à l'étage trois chambres, grenier, cave, un petit jardin et un garage indépendant. Référence cadastrale incluant le garage : Section AC numéro 193 à redécouper.

Cette maison, pourrait être mise en vente au prix de 150 000 € (hors frais d'agence si mandat donné) sachant que la superficie habitable du bien est de 111,40 m² (un certificat a été établi par la société dénommée DECAP CONTROL, 26, rue Centrale, 71170 CHAUFFAILLES en date du 14 juin 2012.) Considérant la loi climat et résilience qui prévoit que les logements ayant une étiquette énergétique F ne pourront plus être mis en location à partir de 2028, une mise aux normes de cette maison devra être envisagée ce qui engendrerait un coût très important sans réelle possibilité de répercussion sur un futur loyer.

Conformément à l'article L2241-1 du CGCT la maison a été évaluée en octobre 2021 par le service des domaines à une valeur vénale de 116 000 €. L'ensemble des diagnostics obligatoires a été effectué en novembre 2021 et sera porté à la connaissance du futur acquéreur.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la mise en vente de la maison située 170 route des Echarmeaux, à Belmont de la Loire pour un montant de 150 000 € nets (hors frais d'Agence à la charge de l'acquéreur si mandat était donné),
- Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Président à faire les démarches nécessaires pour procéder à la vente,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération,

- Autorise Monsieur le Président à signer le ou les contrats de mandats auprès de(s) agence(s),
- Dit que la recette sera prévue au budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220210-N2022-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT DEUX

Le 10 Février 2022 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 03 Février 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, , Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, , M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M DESCAVE Guillaume, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLSEN Marie-Christine, M MORIER Yves.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 40

Excusés : M AUBRET Alain remplacé par M MORIER Yves, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard pouvoir à Mme BOURNEZ, M FAYOLLE Jean pouvoir à Mme BOURNEZ, M CHENAUD Fabrice pouvoir à Mme CALLSEN Marie-Christine, Mme TROUILLET Nelly pourvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René, Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc

Election d'un secrétaire de séance : M JARSAILLON Philippe, (Pouilly sous Charlieu)

N°2022/N°026

OBJET : RIVIERES - CONTRAT RIVE GAUCHE 2022-2024

M. DESCAVE, Vice-président en charge de l'environnement, informe le conseil communautaire de l'étendue du futur contrat Rive Gauche porté par la Roannaise de l'Eau à savoir 8 bassins versants suivants : Lourdon, Renaison, Oudan, Maltaverne, Teyssonne, Arcel, Arçon, Urbise, et un tronçon du fleuve Loire (27 km), du pied du barrage de Villerest au sud à la limite départementale.

La superficie totale de ce territoire est de 579 km² pour un linéaire de cours d'eau principaux de 139 km. Le chevelu hydrographique totalise près de 203 km de cours d'eau supplémentaire portant à près de 342 km l'ensemble du réseau hydrographique du présent contrat territorial.

L'enjeu majeur du territoire est l'atteinte du bon état écologique définie par la DCE, avec des objectifs prioritaires :

- La gestion de la ressource en eau,
- Le fonctionnement éco-morphologique des cours d'eau,
- La qualité des eaux superficielles,
- La biodiversité,
- Le risque inondation (enjeu local).
- Un enjeu transversal : l'information, la communication liée à la gestion des milieux aquatiques.

Le coût prévisionnel du contrat est de 3 923 737 euros (toutes les actions inscrites dans le programme d'actions ne sont pas intégrées dans le contrat ; ces actions pouvant être financées « hors contrat »). L'aide prévisionnelle maximale de l'agence de l'eau, conformément aux modalités d'intervention du 11e programme en vigueur, serait de 1 518 030 euros. Les taux et les montants d'aide indiqués pour les années du présent contrat sont donnés à titre indicatif. D'autres financeurs (Département de la Loire, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le FEADER), peuvent apporter des financements à travers d'autres procédures (taux et montants ne pouvant être connus à l'avance).

Un premier contrat signé avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour une durée de 3 ans (2022-2024)

Le financement :

- Les actions ciblées sur un territoire :

Suivant le programme d'action défini dans le contrat

Coût répercuté à 100% sur la collectivité concernée (déduction faite des subventions attendues)

- Les postes et actions générales :

Suivant le programme d'action défini dans le contrat

Montant réparti selon la clé définie dans les statuts de RDE

Pondération : 67% sur la superficie d'adhésion et 33% sur la population

Soit pour la CBC : 7,5 % en Rive Gauche.

Il est demandé à Charlieu Belmont Communauté de se prononcer sur les actions à réaliser en maîtrise d'ouvrage directe – dans la continuité du programme Bords de Loire (entretien + étude et travaux amont Jarnossin puis animation après 2025) :

Code et titre fiche action	Masse d'eau	Maitre d'ouvrage	Remarques/observations/détails de l'action (1er contrat : 2022-2023-2024 2nd contrat : 2025-2026-2027)	Année	Investissement arrondi € TTC	Sub AELB € TTC	Sub autre n°1 € TTC	Sub autre n°2 € TTC	Auto-financement TTC
AN1: Animer et coordonner la mise en œuvre du contrat territorial	toutes	CBC	Postes : 0,25 EIP animation thématique (Ivx Loire)	2025	15 000 €	7 500 €			7 500 €
AN1: Animer et coordonner la mise en œuvre du contrat territorial	toutes	CBC	Postes : 0,25 EIP animation thématique (Ivx Loire)	2026	15 000 €	7 500 €			7 500 €
AN1: Animer et coordonner la mise en œuvre du contrat territorial	toutes	CBC	Postes : 0,25 EIP animation thématique (Ivx Loire)	2027	15 000 €	7 500 €			7 500 €
MA14: Restaurer des annexes hydrauliques du fleuve	FRGR0004c Loire (Tramb. À Digoïn)	CBC	Amont Jarnossin étude	2023	30 000 €	15 000 €	oui	oui	15 000 €
MA14: Restaurer des annexes hydrauliques du fleuve	FRGR0004c Loire (Tramb. À Digoïn)	CBC	Amont Jarnossin travaux	2025	100 000 €	50 000 €	oui	oui	50 000 €
MA9: Réaliser un entretien des cours d'eau	FRGR0004c Loire (Tramb. À Digoïn)	CBC	entretien courant CBC	2022	65 000 €	0 €	oui		65 000 €
MA9: Réaliser un entretien des cours d'eau	FRGR0004c Loire (Tramb. À Digoïn)	CBC	entretien courant CBC	2023	65 000 €	0 €	oui		65 000 €
MA9: Réaliser un entretien des cours d'eau	FRGR0004c Loire (Tramb. À Digoïn)	CBC	entretien courant CBC	2024	65 000 €	0 €	oui		65 000 €
MA9: Réaliser un entretien des cours d'eau	FRGR0004c Loire (Tramb. À Digoïn)	CBC	entretien courant CBC	2025	65 000 €	0 €	oui		65 000 €
MA9: Réaliser un entretien des cours d'eau	FRGR0004c Loire (Tramb. À Digoïn)	CBC	entretien courant CBC	2026	65 000 €	0 €	oui		65 000 €
MA9: Réaliser un entretien des cours d'eau	FRGR0004c Loire (Tramb. À Digoïn)	CBC	entretien courant CBC	2027	65 000 €	0 €	oui		65 000 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide les actions inscrites sous maîtrise d'ouvrage Charlieu Belmont Communauté au sein du contrat Rive Gauche, et autorise M. le Président à procéder aux démarches utiles à la contractualisation
- Valide le programme Rive Gauche porté par la Roannaise de l'Eau
- Dit que les dépenses et les recettes seront prévues au budget principal en temps utiles

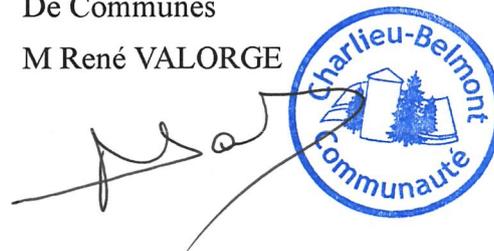
Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu les jours, mois et an ci-dessus précisés ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220210-N2022-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT DEUX

Le 10 Février 2022 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 03 Février 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, , Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, , M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M DESCAVE Guillaume, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie (captif), Mme CALLSEN Marie-Christine, M MORIER Yves.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 39

Excusés : M AUBRET Alain remplacé par M MORIER Yves, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard pouvoir à Mme BOURNEZ, M FAYOLLE Jean pouvoir à Mme BOURNEZ, M CHENAUD Fabrice pouvoir à Mme CALLSEN Marie-Christine, Mme TROUILLET Nelly pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René, Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc

Election d'un secrétaire de séance : M JARSAILLON Philippe, (Pouilly sous Charlieu)

N°2022/N°027

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC ALEC 42

M. DESCAVE, Vice-président en charge du Plan Climat, indique que cette convention a pour but de réaffirmer l'engagement de l'intercommunalité au sein de l'ALEC42 pour l'année 2022.

L'intercommunalité s'engage à verser une adhésion annuelle à l'ALEC42 conformément à l'appel à cotisation émis par l'ALEC42 et calculé selon le barème défini annuellement.

ALEC42 s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à conduire les missions suivantes à l'échelle de l'intercommunalité :

- L'animation du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat
- L'accompagnement des acteurs économiques
- L'accompagnement des acteurs du bâtiment et de la formation professionnelle
- L'information et l'accompagnement sur le transport et les nouvelles mobilités
- La contribution aux démarches locales de transition énergétique

Afin de mener à bien l'intégralité des missions qui lui sont confiées par les collectivités de la Loire, l'ALEC42 sollicite une participation financière identique auprès de chaque intercommunalité ligérienne. Cette contribution financière s'élève à une somme annuelle de 0,70 € par habitant. (population totale légale en vigueur l'année n-1) se décomposant de la façon suivante :

- 0,50 € sont dédiés à la mise en œuvre du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat ;
- 0,20 € sont dédiés à la mise en œuvre de toutes les autres missions portées par l'ALEC42.

Montants des contributions financières pour l'année 2022 :

	Montant par habitant	Nombre d'habitant*	Montant total
Adhésion	0,0133 €	24 240	322,39 €
Contribution financière directe	0,6867 €	24 240	16 645,61 €
TOTAL			16 968,00 €

Soit :

TOTAL	0,70 €	24 240	16 968,00 €
-------	--------	--------	-------------

* : population totale légale en vigueur au 1er janvier 2021 - Source INSEE

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise l'adhésion de Charlieu Belmont Communauté à l'ALEC42,
- Autorise M. le Président à signer la convention de participation financière avec l'ALEC42 au titre de l'année 2022,
- Dit que la dépense sera prévue en fonctionnement au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220210-N2022-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT DEUX

Le 10 Février 2022 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu.

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 03 Février 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, , Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, , M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M DESCAVE Guillaume, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLEN Marie-Christine, M MORIER Yves.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 40

Excusés : M AUBRET Alain remplacé par M MORIER Yves, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard pouvoir à Mme BOURNEZ, M FAYOLLE Jean pouvoir à Mme BOURNEZ, M CHENAUD Fabrice pouvoir à Mme CALLEN Marie-Christine, Mme TROUILLET Nelly pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René, Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc

Election d'un secrétaire de séance : M JARSAILLON Philippe, (Pouilly sous Charlieu)

N°2022/N°028

OBJET : PLAN CLIMAT AIR ENERGIE – CONVENTION MOBILITES ACTIVES AVENANT 1 ET CONTRAT D'AMENAGEMENT MOBILITE VERTE

M. DESCAVE, Vice-président en charge du Plan Climat, rappelle que la collectivité a signé une convention de coopération en matière de mobilité avec la Région AURA (validée en conseil communautaire par délibération n°2021/083 en date du 15 avril 2021). Cette convention décrit l'ensemble des thématiques et blocs de compétence qui pourront faire l'objet d'un accompagnement par la Région en matière de mobilité.

Charlieu Belmont souhaite faire une demande pour un accompagnement de la part de la Région AURA au titre de 2022 pour des projets pour lesquels les services de la Région ont d'ores et déjà rendu un avis favorable :

- Demande d'aide financière pour l'achat de 2 Vélos à Assistance Electrique pour favoriser le report modal des déplacements professionnels sur le territoire, financé à 50% par la région AURA (montant de la dépense = 4 074.33 € HT) les équipements seraient exceptionnellement mis à disposition de la brigade de gendarmerie de Charlieu Belmont.

Cette demande s'inscrit dans le cadre de la convention de délégation de compétences pour l'organisation de mobilités actives et fera l'objet d'un avenant n°1.

- Demande d'aide financière pour l'installation d'arceaux pour accrocher les vélos aux points d'arrêt de transport scolaire, des lignes régulières et du transport à la demande avec prise en charge à 100%. A ce titre, la collectivité prendrait à sa charge la gestion de l'achat des 55 arceaux à déployer sur les communes ainsi que l'installation sur les arrêts définis dans l'inventaire réalisé au dernier trimestre 2021 auprès des communes (montant de la dépense = 8 030.55 € HT)

- Demande d'aide financière pour l'achat d'une consigne à vélo (module 2 places) pour une mise à disposition sur la commune de Charlieu à proximité immédiate de l'arrêt des Capucins, prise en charge à 80% du montant de la dépense (3 560 € HT)

Ces 2 demandes s'inscrivent dans le cadre d'un contrat d'aménagement de mobilité verte.

Le montant de la contribution financière de la Région serait estimé à 12 915.71 €. Elle se répartirait comme suit :

- 2 037.16 € HT en investissement pour l'acquisition de 2 vélos à assistance électrique,
- 8 030.55 € HT en investissement pour l'acquisition des arceaux pour le compte des communes du territoire.
- 2 848 € HT en investissement pour l'acquisition d'une consigne (module 2 places) pour installation à Charlieu

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise M. le Président à faire les démarches nécessaires pour percevoir les subventions relatives à la mise en œuvre de la mobilité sur le territoire de CBC et inscrites dans la convention de délégation de compétences pour l'organisation de mobilités actives et dans le contrat d'aménagement de mobilité verte,
- Autoriser M. le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétences pour l'organisation des mobilités actives (pour l'achat de 2VAE) et le contrat d'aménagement de mobilité verte (pour les arceaux et la consigne) et tous les documents afférents relatifs à la mise en œuvre de la mobilité sur le territoire de CBC si validé par la Région AURA,
- Autorise M. le Président à percevoir la recette liée aux projets d'achat de VAE, d'arceaux et consignes déployées dans les communes du territoire si validé par la Région AURA,
- Dit que les dépenses et les recettes sont inscrites en investissement au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220210-N2022-028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil VINGT DEUX

Le 10 Février 2022 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 03 Février 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, , Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, , M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M DESCAVE Guillaume, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLESEN Marie-Christine, M MORIER Yves.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 40

Excusés : M AUBRET Alain remplacé par M MORIER Yves, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard pouvoir à Mme BOURNEZ, M FAYOLLE Jean pouvoir à Mme BOURNEZ, M CHENAUD Fabrice pouvoir à Mme CALLESEN Marie-Christine, Mme TROUILLET Nelly pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René, Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc

Election d'un secrétaire de séance : M JARSAILLON Philippe, (Pouilly sous Charlieu)

N°2022/N°029

**OBJET : AIDE AUX RACCORDEMENTS POUR L'ENTREPRISE L'AGE
D'OR – SCI CHATIMMO – ZA BRIENNON**

M. LAMARQUE, Vice-président en charge de l'économie, rappelle que par délibération en date du 30 mai 2013, le Conseil Communautaire a approuvé le règlement d'intervention de l'aide « Raccords Communauté » mis en place sur les Zones d'Activités Intercommunales de Charlieu, Pouilly sous Charlieu, Briennon et St Denis de Cabanne. Cette aide est attribuée aux entreprises qui achètent un terrain intercommunal desservi et non loti et qui par conséquent procèdent à des travaux de raccordement aux réseaux France Télécom, EDF, gaz et eau potable à proximité de leur lot. La subvention s'élève à hauteur de 100% du coût HT de ces raccordements réalisés par le porteur de projet dans la limite d'un plafond de 4 000 € par projet.

Par délibération en date du 18 mars 2021, le Conseil Communautaire a approuvé la vente d'une parcelle de 7 916 m² sur la zone des Frênes à Briennon pour le projet de la SAS Vêtements l'AGE D'OR via la SCI CHATIMMO au prix de 15 € HT / m².

La vente du terrain a été réalisé en juin 2021, les travaux de gros œuvre sont pratiquement achevés, le stock a investi le nouveau local depuis janvier 2022 et le déménagement de la partie administrative est prévu pour mars. Ainsi, Monsieur CHAT, gérant de la SCI CHATIMMO, a sollicité Monsieur le Président de Charlieu Belmont Communauté, afin d'obtenir l'aide « Raccords Communauté » à hauteur de 4 000 €, en faisant parvenir des factures acquittées.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Approuve l'attribution de l'aide « Raccords Communauté » au profit de la SCI CHATIMMO à hauteur de 4 000 €,
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en investissement

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente

Le Président de la Communauté
De Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220210-N2022-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT DEUX

Le 10 Février 2022 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 03 Février 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, , Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, , M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M DESCAVE Guillaume, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLSEN Marie-Christine, M MORIER Yves.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 40

Excusés : M AUBRET Alain remplacé par M MORIER Yves, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard pouvoir à Mme BOURNEZ, M FAYOLLE Jean pouvoir à Mme BOURNEZ, M CHENAUD Fabrice pouvoir à Mme CALLSEN Marie-Christine, Mme TROUILLET Nelly pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René, Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc

Election d'un secrétaire de séance : M JARSAILLON Philippe, (Pouilly sous Charlieu)

N°2022/N°030

OBJET : VENTE PARCELLE POUR LA SCI PROMETAL ZA POUILLY SOUS CHARLIEU

M. LAMARQUE, Vice-président en charge de l'économie explique que par délibération en date du 20 juin 2019, le Conseil Communautaire a approuvé la vente d'un terrain d'environ 2 000 m² à la SCI PROMETAL pour un projet de construction d'un hôtel d'entreprises.

Comme précisé en 2019 dans la délibération n°110, Monsieur LEFRANC, gérant de la SCI PROMETAL avait une option pour la parcelle accolée n°2312, d'une superficie de 1 856 m². En 2021, il nous a rappelé son souhait d'acquérir la parcelle et le 17 janvier 2022, il a sollicité la Communauté de Communes pour engager la procédure d'achat.

Sur cette parcelle, le projet serait de construire deux nouveaux ateliers avec un calendrier de lancement de travaux dans les 12 à 24 mois après acquisition.

Le bornage du terrain a été réalisé en 2019 par la société ADAGE en présence des gérants la SCI PROMETAL – Messieurs LEFRANC, du gérant de la société PREFATECH SOUTRENON et Président de la Communauté de Communes.

Par délibération en date du 30 mai 2013, le prix de vente des terrains desservis mais non lotis, situés en zone industrielle sur la zone d'activités des Beluzes à Pouilly sous Charlieu, a été fixé à 18 € HT / m². France Domaine a été saisi pour l'évaluation.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Approuve la vente de la parcelle D2312 d'une superficie de 1 856 m² de la zone d'activités des Beluzes à Pouilly sous Charlieu pour le projet de Monsieur LEFRANC,
- Fixe le prix de vente à 18 € HT / m²,
- Dit que l'acquisition de la parcelle se fera par le biais de la SCI PROMETAL,
- Dit que le projet de l'entreprise devra respecter les différents documents réglementant la zone d'activités,

- Interdit au preneur toute mutation du bien pendant une durée de 10 ans sans accord préalable de la Communauté de Communes,
- Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge de preneur,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220210-N2022-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT DEUX

Le 10 Février 2022 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 03 Février 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, , Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc , M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, , M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M DESCAVE Guillaume, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLEN Marie-Christine, M MORIER Yves.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 40

Excusés : M AUBRET Alain remplacé par M MORIER Yves, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard pouvoir à Mme BOURNEZ, M FAYOLLE Jean pouvoir à Mme BOURNEZ, M CHENAUD Fabrice pouvoir à Mme CALLEN Marie-Christine, Mme TROUILLET Nelly pouvoir à Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès pouvoir à M VALORGE René, Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc

Election d'un secrétaire de séance : M JARSAILLON Philippe, (Pouilly sous Charlieu)

N°2022/N°031

OBJET : CONTRAT TERRITOIRE D'INDUSTRIE – RECRUTEMENT D'UN CHEF DE PROJET PORTE PAR LA CCI

M. LAMARQUE, Vice-président en charge de l'économie, rappelle que par délibération du 19 décembre 2019, le Conseil Communautaire a autorisé le Président de la Communauté de Communes à signer le contrat du Territoire d'Industrie Roanne-Tarare 2020-2022.

Ce dernier a été signé le 27 janvier 2020 par les différents partenaires.

Le 22 novembre dernier, la Préfecture de la Loire a informé qu'un chef de projet pour le pilotage du Territoire d'Industrie Roanne-Tarare pourrait être financé à hauteur de 80% pour deux ans dans le cadre du FNADT.

La CCI Lyon Métropole St Etienne Roanne a été validée comme le porteur du poste par le Comité Technique du Territoire d'Industrie Roanne Tarare. Également, pour les 20% restants du poste, environ 20 000 €, lors du Comité Technique, il a été proposé de diviser cette somme par les 6 EPCI et les 2 chambres consulaires, ce qui représente un coût pour notre communauté de communes de 2 500 € pour les 2 ans (1 250 € / an) ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Accepte de verser 1 250 € par an pendant 2 ans pour le poste de chef de projet du territoire d'industrie « Roanne Tarare » à la CCI Lyon Métropole St Etienne Roanne,
- Autorise M. le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération,
- Dit que la dépense sera prévue sur le budget principal en fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220210-N2022-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2022